

À VOS CÔTÉS, LA POLICE MUNICIPALE AGIT POUR LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ

La police municipale de Paris franchit une nouvelle étape avec la création de l'observatoire de la tranquillité publique. À ses baromètres mensuels s'ajoutent désormais des bulletins trimestriels, pour informer les Parisiennes et les Parisiens de l'action de leurs policiers municipaux, et communiquer sur les attentes des habitants.



L'Observatoire est dédié à la représentation, au suivi et à l'évaluation des actions réalisées par la police municipale. Il est amené à travailler avec l'ensemble des acteurs de la tranquillité publique à Paris.

À ce titre, l'Observatoire de la tranquillité publique poursuit trois missions :

- rendre compte de l'activité statistique de la police municipale ;
- recueillir les doléances des Parisiennes et des Parisiens aux différents points de rencontre dans l'espace public (Totems), dans les parcs et jardins, via les différents canaux de la Ville de Paris (Dans ma Rue) ou à travers le centre d'appel de la police municipale (joignable au 3975);
- orienter les opérations de la police municipale à partir des attentes formulées par le public pour répondre plus efficacement aux priorités locales.

Le trimestre en quelques chiffres :

41 162

CONTACTS



Nombre de parisiennes et de parisiens entrés en contact avec la police municipale

341 173

SANCTION



Nombre de verbalisations dressées pour incivilités et protection routière

11 785

SÉCURISATION



Nombre de missions effectuées sur l'espace public

[Accéder aux baromètres mensuels](#)

LES PARISIENS L'ONT DEMANDÉ ...

Les habitants sollicitent leur police municipale notamment sur l'espace public pour faire respecter les règles des déplacements et assurer la sécurité des piétons. 20 912 messages reçus ce trimestre sur Paris.fr portent sur les problèmes liés au stationnement gênant, aux vélos et trottinettes, aux épaves et ventouses et aux infractions au code de la route.



« Les vélos qui circulent, souvent très vite sur la piste cyclable ne s'arrêtent jamais aux passages cloutés pour laisser passer les piétons. Il n'y a aucun feu de signalisation à leur attention, dans un sens il y a bien les feux pour les voitures mais les vélos les ignorent. »

« Les moto-taxis utilisent régulièrement les passages piétons, le trottoir de l'entrée de la gare pour circuler (dangereux) et stationner alors que même l'arrêt en est explicitement interdit aux deux-roues par panneaux. Et quand on leur signale, ils nous insultent. »



... LA DPMP L'A FAIT !

La police municipale agit pour assurer la sécurité de tous les modes de déplacements.

La journée Police Municipale Mobilisée du 16 mai a mis l'accent sur la protection des voies réservées (gestion des encombrements des carrefours, répression de la circulation sur les voies de bus et du stationnement en double file) ; et celle du 14 juin sur l'accessibilité des trottoirs.

La police municipale poursuit cette priorité, à travers l'adoption d'un Code de la rue votée au Conseil de Paris du 6 juin dernier. Son objectif est de repenser et de clarifier les règles de partage de l'espace public parisien en protégeant en priorité les piétons.

[+ d'informations](#)

LES ACTEURS DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE : LE PLAN PÉTARDS ET MORTIERS EST LANCÉ !

Tous les étés, plusieurs arrondissements sont touchés par le phénomène des tirs de pétards et mortiers.

Pour lutter contre ces pratiques, la Direction de la police municipale et de la prévention lance son plan de prévention, qui repose sur trois axes opérationnels : une campagne de sensibilisation auprès des jeunes, une campagne d'information et de contrôle des ventes auprès des commerçants, et la coordination de l'ensemble des acteurs de la prévention et de la sécurité pour le 14 juillet.

[Lire l'article](#)



04

Septembre

CODE DE LA RUE JOURNÉE POLICE MUNICIPALE MOBILISÉE « RENTRÉE SCOLAIRE »

Dans tout Paris, la police municipale est présente aux passages piétons, aux abords des écoles, pour assurer la sécurité des écoliers.

Le 4 septembre, à l'occasion de la rentrée scolaire, ce dispositif sera renforcé dans le cadre des journées « Police Municipale Mobilisée ».

Entrer en contact avec la police municipale :

[Par téléphone au 39 75](#)

[En utilisant le formulaire de contact](#)

[Aux totems « Rencontrez votre police municipale »](#)

En cas de litige avec un agent de police municipale vous pouvez saisir le comité d'éthique :

[Par mail et par courrier](#)



@Paris



@PMdeParis